

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombres de membres :

En exercice : 33

Présents : 27

Représentés : 5

Qui ont pris part à la délibération : 32

Date de la convocation : 16/11/2021

Date d'affichage : 16/11/2021

**de la commune de COGOLIN
Séance du lundi 22 novembre 2021**

L'an deux mille vingt et un, le **vingt-deux novembre à 18h30**, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au **Centre Maurin des Maures**, sous la présidence de Monsieur Marc Etienne LANSADE maire,

PRESENTS :

Gilbert UVERNET – Audrey TROIN – Patrick GARNIER – Christiane LARDAT – Geoffrey PECAUD – Sonia BRASSEUR – Francis LAPRADE – Liliane LOURADOUR – Erwan DE KERSAINTGILLY – Jacki KLINGER – René LE VIAVANT – Danielle CERTIER – Franck THIRIEZ – Patricia PENCHENAT – Jean-Pascal GARNIER – Margaret LOVERA – Corinne VERNEUIL – Michaël RIGAUD – Audrey MICHEL – Olivier COURCHET – Mireille ESCARRAT – Patrick HERMIER – Isabelle FARNET-RISSO – Kathia PIETTE – Philippe CHILARD – Bernadette BOUCQUEY –

POUVOIRS :

Jean-Paul MOREL à Christiane LARDAT / Isabelle BRUSSAT à Gilbert UVERNET / Florian VYERS à Corinne VERNEUIL / Christelle DUVERNET à Sonia BRASSEUR / Jean-François BERNIGUET à Marc Etienne LANSADE

ABSENTE :

Elisabeth CAILLAT

SECRÉTAIRE de SÉANCE : Geoffrey PECAUD

La Fédération des Clubs de la Défense est un acteur pleinement engagé et intégré au sein du mouvement sportif français et dans tous les milieux culturels et artistiques où s'expriment ses nombreux membres. Sa notoriété dépasse ainsi le seul cadre de la communauté de la défense pour s'étendre à la société civile avec laquelle elle développe, à travers ses 410 clubs et 9 ligues régionales, de multiples activités sportives, culturelles et de loisirs, pour ses 165.000 adhérents.

En septembre 2021 a été créé le 8^{ème} centre des cadets de la défense du Var, pour le bassin du golfe de Saint-Tropez.

N° 2021/114

SUBVENTION AU PROFIT DE « LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE »

CM du 22/11/2021

N° 2021/114

SUBVENTION AU PROFIT DE « LA FEDERATION DES CLUBS DE LA DEFENSE »

Il s'agit d'un partenariat entre l'Education nationale et les Armées, en l'occurrence le 3^{ème} RIMa (régiment d'infanterie de marine). Le centre organise, hors temps scolaire, des activités éducatives, citoyennes, sportives et ludiques à destination des 14-16 ans, scolarisés dans les collèges ou lycées partenaires et encadrés par des militaires d'actifs ou de réserve et des enseignants volontaires.

La ville de Cogolin souhaite, dans le cadre de son action de partenariat, contribuer financièrement à différentes actions relatives au rayonnement de l'association par l'intermédiaire d'une subvention.

En effet, l'association participe à divers évènements organisés sur la commune, tels que les commémorations du 8 mai 1945 et du 11 novembre 1918.

La création des cadets de la défense du golfe de Saint-Tropez étant très récente, un calendrier de participation à d'autres manifestations est en cours d'élaboration en fonction des disponibilités des élèves.

Il est donc proposé au conseil municipal d'attribuer à la Fédération des Clubs de la Défense une subvention d'un montant de 500 € (cinq cent euros) pour l'exercice 2021.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal.

Vu le budget communal pour l'exercice 2021,

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

D'ATTRIBUER une subvention au bénéfice de la Fédération des Clubs de la Défense une subvention d'un montant de 500 € (cinq cent euros) pour l'exercice 2021.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A L'UNANIMITE**.

Le maire,



Marc Etienne LANSADÉ

